



## **La Division des normes du travail et votre entreprise**

**Ce formulaire décrit ce à quoi vous devez vous attendre pendant et après une enquête.**

Le service des normes du travail visite les employeurs pour :

- Enquêter sur les plaintes
- S'assurer que les employeurs sont en conformité avec les lois et les règlements
- Fournir des informations importantes

Le service des normes du travail applique les lois qui protègent presque tous les travailleurs de l'État de New York. Ces lois couvrent :

- Le salaire minimum et paiement des heures supplémentaires
- Le paiement des salaires et des compléments de salaire (avantages sociaux)
- Les exigences relatives aux jours de repos et aux périodes de repas
- Les règles relatives au travail agricole
- Les restrictions relatives au travail des enfants
- Les conditions d'emploi dans l'industrie du vêtement

Lors d'une première visite, les enquêteurs des normes du travail vont :

- Se présenter et présenter leurs références (une carte de visite ou un badge)
- Soyez toujours professionnel et courtois
- Visite sans rendez-vous. La loi autorise les visites inopinées, l'entrée et l'inspection de tout lieu où travaillent des travailleurs.
- Sans motif de visite (les plaintes sont confidentielles)
- Interroger les employés en privé
- Examiner les dossiers sur place
- Demander par écrit tout dossier supplémentaire et prévoir une visite de suivi si nécessaire
- Proposer et fournir des services d'interprétation si nécessaire

Pour assurer le bon déroulement de l'enquête, l'employeur doit :

- Coopérer avec les enquêteurs à tout moment
- Faciliter l'inspection, les entretiens avec les employés et l'examen des dossiers
- Ne pas interférer avec les entretiens privés des employés
- Ne pas dissimuler des erreurs ou créer de faux documents
- Comprendre que le recours à un avocat privé ne limite pas l'accès de la division au lieu de travail, aux employés, au propriétaire/gérant de l'entreprise ou aux registres de paie
- Ne prendre aucune mesure négative à l'encontre des employés qui ont déposé la plainte, sont soupçonnés d'avoir déposé la plainte, ont coopéré à l'enquête ou ont parlé avec l'enquêteur

## Étapes de la procédure d'application des normes du travail

- 1) **Enquête** - Un enquêteur inspectera les locaux, interrogera l'employeur et les employés, examinera les livres et les dossiers et reviendra sur place, si nécessaire.
- 2) **Constatations** - L'employeur peut recevoir un avis d'infraction(s) et les montants des salaires dus, et/ou une lettre expliquant les infractions constatées. La lettre décrira les éléments de preuve examinés, la décision prise, la manière de corriger les violations et la marche à suivre.
- 3) **Résolution** - L'employeur aura la possibilité d'examiner l'avis et les conclusions avec l'enquêteur et de discuter d'une solution. Si les employeurs ne sont pas d'accord ou ne comprennent pas, ils peuvent s'adresser à un enquêteur principal.
- 4) **Conférence de cas** - Les employeurs peuvent être invités à participer à une réunion de district pour résoudre les problèmes en suspens ou à une conférence de conformité, qui est une action informelle similaire à la médiation, pour parvenir à une résolution.
- 5) **Audience administrative** - Si les employeurs ne se conforment pas, ne restituent pas les biens ou ne sont pas d'accord avec les conclusions de l'enquête, la division émettra un ordre de se conformer (ordre), qui comprendra des intérêts et des pénalités. L'ordonnance accorde un délai de 60 jours pour effectuer le paiement ou demander un recours auprès de la Commission des recours industriels (CRI). L'IBA procède à un examen impartial de l'ordonnance.
- 6) **Procédures civiles ou pénales** - Si aucun appel de l'ordonnance n'est déposé dans les délais et que l'employeur n'a pas effectué de paiement, la Division tentera d'inscrire l'ordonnance comme un jugement civil pour toute somme due.
- 7) **Poursuites pénales** - Un renvoi en justice pour un délit peut avoir lieu pour la violation du droit du travail, et non pour les montants monétaires dus aux parties concernées.